

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le mercredi trois avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Camille LECUNFF-GUILLARD, Aurélia DUCHET, Julien FARDEL-BRIOT, Jean-Pierre JOURDAIN, Jean-Marc JOVET, Michel JEANNOT, Olivier SUSINI, Audrey SAUNIER, Danièle SANTESTEBAN

Étaient excusés : Jacques GOLIASSE (pouvoir à Julien FARDEL-BRIOT), Patrick FIORINI (pouvoir à Aurélia DUCHET), Alexandre BOTELLA (pouvoir à Henri MONTELLANICO)

Objet : Affectation des résultats

L'examen du compte administratif 2024 fait ressortir les éléments suivants :

Dans la section de Fonctionnement, **un excédent cumulé de 354 917,52 €**

Dans la section d'Investissement, **un excédent cumulé de 53 315,94 €**

Aucun reste à réaliser à reporter en 2024.

Le Président explique qu'il convient de reprendre ces résultats dans le Budget Primitif 2025, et propose de les affecter de la façon suivante :

- Pour la section d'investissement :
 - En dépenses :
 - ⇒ reprise du résultat constaté : **Compte R 001 pour 53 315,94 €**
 - En recettes :
 - ⇒ affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement avec une partie de l'excédent de fonctionnement : **Compte 1068 pour 174 917,52 €**
- Pour la section de fonctionnement :
 - En recettes :
 - ⇒ reprise du reste de l'excédent de fonctionnement dégagé : **Compte R 002 pour 180 000 €**

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 la somme de **174 917,52 €**,
- **APPROUVE** la reprise des résultats pour
 - **53 315,94 €** au compte R 001
 - **180 000 €** au compte R 002.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 9 avril 2025

Le Président,


Henri MONTELLANICO

Le secrétaire de séance,

Olivier SUSINI

